

Accord CE/République de Corée: coopération en matière de pratiques anticoncurrentielles

2008/0004(CNS) - 05/11/2008

En adoptant le rapport de M. David **MARTIN** (PSE, RU), la commission du commerce international a approuvé, suivant la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil portant conclusion de l'accord entre la Corée et la Communauté européenne concernant la coopération en matière de pratiques anticoncurrentielles.

Les députés précisent toutefois dans les considérants de la proposition que :

- la reconnaissance mutuelle des législations relatives à la concurrence entre la Communauté européenne et la Corée du Sud est le moyen le plus efficace de lutter contre un comportement anticoncurrentiel et que le recours à des instruments de défense commerciale entre les deux parties devrait être minimisé ;
- l'accord devrait être examiné en tenant compte du cadre global des accords existant entre la Communauté européenne et la Corée, ainsi que des accords actuellement en cours de négociation, notamment ceux concernant un éventuel accord de libre échange.